



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 16 février 2017

DECLARATION PREALABLE au CTU Plénier du 16 février 2017

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le décret du 3 août 2016 transposant aux personnels de catégories C le protocole PPCR est entré en application. **Force Ouvrière vous a alerté** à plusieurs reprises, sur les sérieux problèmes d'organisation qui en résulteraient au sein des équipes, du fait du regroupement des AES et des CEE au sein du même grade C2.

Comme d'habitude, vous avez refusé de nous écouter, et vous n'avez rien fait!

Comme d'habitude, Force Ouvrière a eu raison : les difficultés que nous avons soulevées **sont bien là**. Les récentes publications de postes de chefs d'équipe laissent apparaître des **critères occultes de sélection des candidats dans les CAP**, suivant que les postulants soient issus du concours, du TA ou du reclassement. De plus, ces mêmes **critères disparates d'une DT à l'autre, sont discriminatoires** pour les agents reclassés en C2, et l'on constate que dans certaines Directions Territoriales des postes ne sont pas publiés délibérément pour faire barrage à cette catégorie d'agent.

En bref, c'est l'anarchie la plus complète, à laquelle vous avez grandement contribué par votre absence d'anticipation et votre improvisation.

Comme si cela ne suffisait pas, vous refusez aux AES reclassés chef d'équipe, le régime indemnitaire qui leur est dû, en décidant d'appliquer une note du Ministère, manifestement illégale, ce que vos services juridiques internes n'ont pas manqué de vous confirmer.

Pire, **alors que près de 250 ex AES** vous ont écrit pour vous faire part de leur totale incompréhension face à ces mesures et vous ont demandé de rétablir l'égalité de traitement, vous avez traité ces demandes, **pourtant légitimes, par le mépris**. Vous vous êtes borné à leur indiquer que s'ils n'étaient pas contents, ils n'avaient qu'à saisir les tribunaux, comme si persuadé du bien fondé de leur requête, vous attendez d'y être contraint par une décision de justice pour leur donner satisfaction.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CTU-Public et Plénier

Titulaires : Dominique Schirmer : 0680404623 ou dominique.schirmer@vnf.fr - Sébastien Beudaert : 0630726763 ou sebastien.beudaert@vnf.fr - Gérard Mondragon : 0789212292 ou gerard.mondragon@vnf.fr
Suppléants : Bertrand Maurer : bertrand.maurer@vnf.fr - Patricia Sedlak : patricia.sedlak@vnf.fr - Etienne Martinet : etienne.martinet@vnf.fr

Face à un tel niveau d'incompréhension et d'injustice,

Force Ouvrière a pris ses responsabilités en déposant un recours devant les tribunaux compétents.

Enfin que dire des réorganisations des services, menées à marche forcée dans les directions territoriales, au mépris des personnels et de leurs représentants, réorganisations qui entraînent des pertes de rémunérations significatives pour les agents, dont certains vont de fait se trouver dans une situation de détresse financière, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer au plan social et familial, puisqu'aucune garantie ne peut leur être apportée au-delà du 31 décembre 2017 en l'état des textes existants.

Malgré de nombreuses alertes de **Force Ouvrière** sur le sujet, vous avez été jusqu'à ce jour incapable de faire aboutir le décret ICT(indemnité compensatrice temporaire) permettant de prolonger de 5 ans le dispositif de maintien des rémunérations. Il est totalement **inadmissible** que des agents publics soient traités de la sorte par leurs Ministres.

Force Ouvrière vous **demande** d'en tirer toutes les conséquences en ajournant, sans délai, toutes les réorganisations en cours, notamment dans les DTNE, DTS et DTRS. Pour exemple, concernant les barragistes de la Meuse, il est urgent de leur trouver une solution du fait qu'ils vont être confrontés à une situation extrêmement difficile à compter du 1^{er} janvier 2018. **Force Ouvrière** s'interroge également sur le devenir du canal du Midi, ainsi que sur le devenir des personnels de la Direction territoriale du Sud-Ouest.

Concernant les emplois, **Force Ouvrière déplore et condamne** les baisses d'effectifs qui continuent (**l'établissement a perdu près de 300 emplois en 4 années**). Cela entraîne une baisse des niveaux de service et un recours de plus en plus important au travail précaire (**emploi de saisonniers au détriment des emplois de fonctionnaires**). Il est même demandé dans certaines DT, afin de respecter les garanties minimales, à des agents en astreinte de travailler le week-end depuis leur domicile, alors que la mise en application du télétravail est encours de négociations et sans passage en CHSCT.

Force Ouvrière considère que le recours aux saisonniers doit être un renfort et non une substitution aux emplois des personnels d'exploitation. **Force Ouvrière dénonce** le changement opéré par l'EPA-VNF à cette règle et constate que vous avez habilement contourné la loi en changeant le classement des voies. Vous remettez en cause l'offre de service public de la voie d'eau. Le recours à des emplois en CDD ne saurait être une réponse. L'emploi précaire participe à la paupérisation de notre société. Ce n'est pas acceptable.

Force Ouvrière s'oppose et s'opposera toujours à cette politique de destruction de notre outil de travail que constitue la voie d'eau !

**Les représentants Force Ouvrière
au CTU-Plénier**

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CTU-Public et Plénier

Titulaires : Dominique Schirmer : 0680404623 ou dominique.schirmer@vnf.fr - Sébastien Beudaert : 0630726763 ou sebastien.beudaert@vnf.fr - Gérard Mondragon : 0789212292 ou gerard.mondragon@vnf.fr
Suppléants : Bertrand Maurer : bertrand.maurer@vnf.fr - Patricia Sedlak : patricia.sedlak@vnf.fr - Etienne Martinet : etienne.martinet@vnf.fr